



MODE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : DANGER PAR ORDONNANCE !!

Dans le cadre de la Loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » dite Loi ESSOC (article 50), le gouvernement envisage de légiférer par ordonnances pour réformer les modes d'accueil de la petite enfance.

Même si à ce jour les arbitrages de ce dernier ne nous ont pas été communiqués, la Fédération des services publics et de santé FO considère que plusieurs mesures sont très préoccupantes et inadmissibles :

- **Suppression du ratio à 40 % des professions les plus qualifiées** pour l'encadrement des enfants dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE);
- **Un taux d'encadrement dégradé**, de un(e) professionnelle pour 5 enfants jusqu'à 15 mois et un(e) pour 8 après cet âge;
- Des possibilités d'accueil **en surnombre quasiment tous les jours de la semaine**;
- Une augmentation de la capacité d'accueil **des micro-crèches à 16 enfants**;
- La possibilité ouverte de **déroger au taux d'encadrement en Maison des Assistants Maternels (MAM)** jusqu'à 6 enfants par assistante maternelle pour assurer des remplacements;
- Une surface d'accueil **par enfant dans les grandes villes de 5,5 m²** au lieu de 7 m²

Contre ces risques de dégradation des conditions d'accueil des jeunes enfants et leur famille et des conditions d'exercice des professionnel(les) responsables de cet accueil, **Force Ouvrière revendique :**

- Un ratio d'au moins **50 % de professionnel(les) les plus qualifié(es) en un établissement**,
- De passer progressivement à un ratio moyen d'encadrement **d'un(e) professionnel(le) qualifié(e) pour 5 enfants**,
- De limiter les possibilités **d'accueil en surnombre à 110 % de l'effectif**,
- De garantir la qualité de professionnel(le) de la petite enfance à la direction des EAJE;
- D'inscrire dans **le temps de travail des temps de réflexion sur les pratiques professionnelles**,
- De **promouvoir la formation continue** des professionnel(les) tant des modes d'accueil collectifs qu'individuels.

Paris le 26.Mars 2019

**RESISTER
REVENDIQUER
RECONQUERIR**



**JENOUS
SERVICE PUBLIC TOUS AVEC FO!**